

ANNEXE 8 – MESURES DE BIOSÉCURITÉ À L’INTENTION DES CLASSIFICATEURS ET DES TRANSFORMATEURS D’ŒUFS

Mesures de biosécurité à appliquer pour le transport et le classement/la transformation des œufs.

1. Consignes de base en tout temps

- 1.1 Si possible, utiliser un camion dédié sinon le ramassage doit être le dernier de la journée ou d’un circuit de collecte d’œufs quotidien par le transporteur identifié.
- 1.2 Pour le transport des œufs, préconiser l’utilisation de palettes en plastique.
- 1.3 Respecter les consignes du producteur en matière de biosécurité.
- 1.4 Apporter une salopette jetable, un bonnet, une paire de couvre-chaussures en caoutchouc propres ou des bottes de plastiques jetables et des gants jetables ou préconiser le lavage des mains.
- 1.5 Pour éviter de contaminer le fond de la cabine de votre véhicule, placer les contenants en plastique ou les sacs jetables sur une pellicule plastique, un tapis en caoutchouc, en papier, en carton ou tout autre matériel qui sera facilement lavable ou jetable.
- 1.6 Apporter des contenants en plastique et des sacs jetables pour y placer le matériel utilisé.
- 1.7 Limiter vos déplacements à la salle de chargement des œufs. N’entrer jamais dans un bâtiment de ferme sans autorisation. Si des activités nécessitent une intervention ailleurs dans le bâtiment, demander au producteur ou à un employé de le faire.
- 1.8 Tenir un registre de tous les endroits visités au cours des 30 jours suivant la visite d’un site infecté.

2. Consignes à l’entrée et à la sortie du site

- 2.1 Éviter de circuler inutilement dans la cour du site d’élevage infecté et conduire lentement en évitant les trous d’eau, la boue et le fumier.
- 2.2 Stationner le véhicule de service à l’endroit désigné pour le chargement des œufs. Les véhicules de service ne devraient montrer aucune souillure.
- 2.3 Mettre des bottes jetables ou des couvre-chaussures en caoutchouc et la salopette jetable avant de descendre du véhicule. S’il y a manipulation de choses potentiellement contaminées à la ferme (p. ex. : équipement, œufs), porter des gants jetables ou s’assurer de se laver les mains avant de remonter dans le véhicule.
- 2.4 Mettre une deuxième paire de bottes jetables en traversant le seuil pour entrer dans le bâtiment. Procéder au chargement des œufs.

- 2.5 Avant de monter dans la cabine, enlever les équipements de protection individuelle
- 2.5.1 Enlever la salopette et le bonnet. Enlever ensuite une première botte jetable et mettre ce pied sur le marchepied. En vous soulevant, enlever l'autre botte jetable avant de mettre le pied sur le marchepied.
 - 2.5.2 Jeter les équipements de protection individuelle dans un petit sac à ordures et finalement les gants jetables.
 - 2.5.3 Si des couvre-chaussures en caoutchouc sont portés, les enlever selon la même procédure que les bottes jetables, mais les mettre dans un petit sac à ordures à part en s'assurant de ne pas contaminer l'extérieur du sac. Doubler ce sac avant de le mettre dans la cabine afin de ne pas contaminer celle-ci.
- 2.6 S'il n'y a pas eu utilisation de gants jetables, se laver les mains avec des serviettes nettoyantes et appliquer un gel désinfectant juste en entrant dans le véhicule.
- 2.7 Lors des collectes, tout matériel réutilisable ramené par le transporteur doit être lavé, désinfecté et séché avant sa réutilisation (p. ex. : couvre-chaussures en caoutchouc, contenant en plastique). Tout matériel non réutilisable (p. ex. : bottes jetables, bonnet, gants jetables) doit être mis dans un sac jetable et éliminé à la ferme de façon sécuritaire.
- 2.8 S'assurer qu'il ne reste plus de mouches dans l'habitacle de votre véhicule avant de quitter la ferme.
- 2.9 L'expédition des œufs doit se faire directement du site infecté au classificateur/transformatriceur d'œufs désigné sans site d'entreposage intermédiaire.

3. Retour au centre de service

*Il est important de laver le véhicule le plus rapidement possible après la sortie du site à un lave-auto ou au centre de service. À cet égard, se référer aux Procédures de nettoyage et de désinfection des véhicules (carton vert/**annexe 23**) de l'EQCMA.*

- 3.1 Rapporter toute anomalie à votre répartiteur ou noter celle-ci sur le registre de suivi des visites.
- 3.2 Tout matériel réutilisable rapporté au centre de service doit être nettoyé, lavé, désinfecté et séché avant réutilisation (p. ex. : bottes de caoutchouc, contenants de plastique) en évitant la contamination croisée entre le matériel sale et le matériel propre. Pour la désinfection, utiliser un désinfectant efficace contre l'organisme ciblé.
- 3.3 Laver et nettoyer complètement l'extérieur et l'intérieur du véhicule après la livraison. Désinfecter le tapis du conducteur, les pédales, le volant et le bras de transmission.
- 3.4 De retour à la maison, prendre une douche et laver vos cheveux. Laver vos vêtements,

nettoyer et désinfecter vos chaussures (s'assurer que les chaussures utilisées pour se rendre à la ferme seront facilement lavables).

- 3.5 Le camionneur devrait respecter, au minimum, 12 heures de retrait avant de visiter un autre site d'élevage avicole.

4. Mesures de biosécurité à l'usine de classement/transformation

- 4.1 Lors de la réception, bien identifier le lot et le ségréger pour éviter les contaminations croisées. Le lot d'œufs doit être le dernier classé/transformé de la journée de production ou de la semaine.
- 4.2 Tout matériel réutilisable rapporté au centre de service doit être nettoyé, lavé avec de l'eau chaude et un détergent, désinfecté et séché avant réutilisation (p. ex. : chariots, palettes et alvéoles à œufs). Le matériel jetable ou non lavable doit être disposé de façon biosécuritaire (p. ex. : séparateurs en carton).
- 4.3 Faire une inspection visuelle des alvéoles afin de s'assurer qu'elles sont bien lavées.
- 4.4 L'usine de classement/transformation doit aussi procéder à un lavage et désinfection de tout équipement utilisé pour la réception, la classification et la transformation des œufs issus de fermes suspectes ou infectées.
- 4.5 Pour la désinfection, utiliser un désinfectant reconnu efficace contre LTI ou MG selon le cas. Pour ce faire, consulter un vétérinaire ou votre fournisseur de produits désinfectants.